Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 13 Septembre 1888 No. 47.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man,
Canada.





REPRODUCTIONS.

FEUILLE FANEE.

Feuille fanée,
Livrée aux vents cruels,
Ta destinée
est celle des mortels.

Tu fus pleine d'espérance
Au printemps;
Ignorant toute souffrance;
Mais le temps,
Pour toi comme pour nous-mêmes,
A passé,
Et sous ses doigts froids et blêmes
N'est resté
Rien de ta riante grâce
Des beaux jours;
Ainsi la jeunesse passe
Pour toujours.

Feuille fanée,
Livrée aux vents cruels,
Ta destinée
Est celle des mortels.

Cent mille feuilles nouvelles
Renaîtront,
Et de leurs couleurs si belles
Pareront
L'arbre sur lequel ta vie
S'écoule,
Lorsque la brise ravie
Te berça;
La beauté saura nous faire
Oublier
Celles qui savaient nous plaire
L'an dernier.

Feuille fanée,
Livrée aux vents cruels,
Ta destinée
Est celle des mortels.

PENSÉES.

—Une âme noble rend justice même à ceux qui la lui refusent.

—L'homme bon tire le bien qu'il fait de son cœur et non de sa bourse.

—La hardiesse qui est un droit de la vérité, est aussi, et davantage encore, un courage de l'amitié.

—Pardessus toute chose, soyez bons; la bonté est ce qui ressemble le plus à Dieu et ce qui désarme le plus les hommes.

—L'homme capable de faire fortune en un an, dit un proverbe italien, mérite d'être pendu douze mois auparavant.

—Elle était pleine de doux rêves la nuit du passé lointain; et, tristesse ou ravissement, chaque jour a jeté sur l'avenir une ombre qui nous fait regretter qu'il n'existe plus,—le lointain passé.

LA LIBERTE HUMAINE.

La liberté! C'est le Pape captif qui prend sa défense, parmi les nations où elle est si souvent méconnue, méprisée, opprimée. Il est peu d'attentats dans les nations modernes qui n'aient été ourdis, préparés, exécutés contre l'Eglise au nom de la liberté.

La Révolution n'a-t-elle pas accompli son œuvre satanique en hurlant partout: Vive la liberté! C'est en poussant ce cri qu'elle a décapité chez nous la royauté, persécuté le clergé, imposé à tout un peuple asservi le règne de la Terreur!

Admirable dessein de la Providence! C'est à l'heure où Léon XIII languit captif dans sa prison du Vatican que le Saint-Esprit lui inspire ces pages sublimes qui faisaient tomber hier, au Brésil, les chaînes de l'esclavage et redressent aujourd'hui, aux yeux de tous les peuples, le sens si dénaturé du mot Liberté! Nous sommes heureux de citer à ce sujet, les lignes de l'excellent *Bien public* de Gand: "Béni soit DIEU qui par le ministère de son Pontife prisonnier, nous donne en ces jours troublés cette ferme direction et cette pleine lumière! En face de controverses multiples et de cas de conscience souvent délicats, les catholiques trouveront dans l'encyclique *Libertas*, du 20 juin, la formule précise des vérités nécessaires et l'exacte mesure des condescendances permises. Ils connaîtront aussi les principes qu'ils doivent maintenir partout et toujours, et la tolérance qu'ils peuvent appliquer à des situations contingentes et variables. Cette tolérance, Léon XIII le montre une fois de plus, n'a rien de commun avec une monstrueuse promiscuité de doctrines; basée sur l'indifférence sceptique du libéralisme contemporain; elle s'inspire uniquement des égards dus aux personnes et aux intérêts respectables de la société."

C'est dire que la tolérance légitime et avouable accepte et remplit les devoirs de la charité, sans jamais trahir les droits de la vérité.

Ne pouvant citer ici le texte de l'Encyclique elle-même, nous nous contenterons d'en donner un résumé très succinct, emprunté à l'une de nos feuilles catholiques.

Le Pape expose longuement les notions philosophiques de la liberté humaine, que l'Eglise a toujours défendue, depuis les Manichéens jusqu'au concile de Trente et aux luttes contre le jansénisme, en insistant pour que l'exercice de cette liberté reste roumis aux lois morales, divines et humaines.

Dans la vie sociale, la liberté est subordonnée aux lois, pour empêcher la licence, le socialisme et la tyrannie.

L'Evangile a promulgué les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, et l'Eglise a toujours eu pour mission de sauvegarder la liberté civile et politique des peuples, de travailler à la civilisation, de combattre les abus de la force, de protéger les faibles et de favoriser les constitutions politiques justes.

Cette notion de liberté est bouleversée par les esprits qui se disent libéraux et accaparent la liberté pour la refuser à l'Eglise.

L'encyclique distingue plusieurs formes de libéralisme: les plus radicaux nient toute loi divine; ils disent que la morale est indépendante de la loi et arrivent au socialisme.

D'autres, plus modérés, excluent l'action et les lois de l'Eglise et concluent à la séparation de l'Eglise et de lEtat, qui implique la négation de l'autorité et de la loi divine.

D'autres restreignent l'influence religieure à la vie privée et proclament l'athéisme d'Etat. Ils veulent la liberté illimitée des cultes et de la presse, enseignement qui implique la négation de toute obligation religieuse, chrétienne et morale, et suppose une indifférence égale pour la vérité et pour l'erreur.

Ces idées sont condamnables. L'exercice honnête de ces diverses libertés exige le respect de l'autorité et de l'action de l'Eglise. La liberté de conscience est une absurdité, si elle signifie le droit d'obéir ou non à DIEU. Il n'est pas exect non plus que l'Etat et la société n'aient pas à se préoccuper de la moralité des actions.

Voilà comment l'Eglise comprend, propage la véritable liberté, tandis que les charlatans du libéralisme, tout en ayant sans cesse à la bouche les mots d'affranchissement, d'émancipation et de progrès, n'aboutissent, en dernière analyse, qu'à opprimer la liberté du bien.

F. CLAUZEL, S.-J.

LE PRESENT, L'AVENIR.

Les hommes passent comme les fleurs qui s'épanouissent le matin, et qui le soir sont flétries et foulées aux pieds. Les générations des hommes s'écoulent comme les ondes d'un fleuve rapide; rien ne peut arrêter le temps, qui entraîne après lui tout ce qui paraît le plus immobile. Toi-même, ô mon fils, mon cher fils, toi-même qui jouis maintenant d'une jeunesse si vive et si féconde en plaisirs, souviens-toi que ce bel âge n'est qu'une fleur qui sera presque aussitôt sèchée qu'éclose: tu te verras changer insensiblement; les grâces riantes, les doux plaisirs qui t'accompagnent, la force, la santé, la joie s'évanouiront comme un beau songe; il ne t'en restera qu'un triste souvenir; la vieillesse languissante et ennemie des plaisirs viendra rider ton visage, courber ton corps, affaiblir tes membres, faire tarir dans ton cœur la source de la joie, te dégoûter du présent, te faire craindre l'avenir, te rendre insensible à tout, excepté à la douleur. Ce temps te paraît éloigné. Hélas! tu te trompes, mon fils; il se hâte, le voilà qui arrive: ce qui vient avec tant de rapidité n'est pas loin de toi, et le présent qui s'enfuit est déjà bien loin, puisqu'il s'anéantit dans le moment que nous parlons, et ne peut plus se rapprocher. Ne compte donc jamais, mon fils, sur le présent; mais soutiens-toi dans le sentier rude et âpre de la vertu par la vue de l'avenir. Prépare-toi par des mœurs pures et par l'amour de la justice, une place dans l'heureux séjour de la paix.

FÉNELON.

LE SABRE DU CAPITAINE.

Le colonel est à son balcon. Il voit passer un capitaine en uniforme et remarque que cet officier contrairement à l'ordre de la place, n'a pas le sabre au côté.

—Capitaine, s'écrie-t-il, veuillez monter un instant.

Le capitaine obtempère et devinant le motif pour lequel il est ainsi appelé, s'empresse de prendre un sabre au poste du rez-de-chaussée, en bas même de l'escalier du colonel, sous l'avancée de son balcon. Puis il se présente en souriant.

L'officier supérieur le regarde avec attention et constate avec un certain étonnement que l'arme est bien réglémentairement accrochée au ceinturon de son subordonné.

—Ah! capitaine, dit-il pour expliquer l'invitation qu'il avait faite de monter, je voulais vous demander où en est... Au fait, ce n'est pas très important, vous pouvez vous retirer...

Le capitaine redescend et remet le sabre là où il l'a pris.

Le colonel, qui était déjà revenu à sa fenêtre, le voit de nouveau et se dit en se frottant les yeux:

—Ah ça, mais comment donc l'ai-je inspecté? Il n'a pas le moindre sabre.

Eh! capitaine! un mot encore; montez donc un instant.

Le capitaine prend le sabre au poste, remonte et salue son colonel.

Celui-ci écarquille les yeux, fixe bien son subordonné et voit que le sabre est à sa place.

—Pardon, capitaine, balbutie-t-il. J'avais oublié de vous dire... mais, cela ne fait rien... Nous causerons de cela la semaine prochaine. Au revoir!

Le capitaine redescend et se débarrasse pour la deuxième fois du sabre. Dans la cour, il se trouve sous le regard du colonel, qui avait en toute hâte appelé la colonelle et lui disait tout bas:

—Vous voyez cet officier?

—Oui, mon ami.

—A-t-il un sabre?

La colonelle ajuste son lorgnon:

—Non, il n'en a pas!

Le colonel brusquement.

—Eh bien, c'est ce qui vous trompe, il en a un.

Le Manitoba.

Jeudi, 13 Septembre 1888.

AURONS-NOUS LA GUERRE?

L'attitude des Etats Unis sur la question des pêcheries, attitude qui semble agressive, ne paraît pas causer trop de malaise chez nous. Les chefs conservateurs et libéraux parcourent le pays pour assister à des fêtes champêtres, faire des discours à effet et promettre partout l'abondance et le bien-être.

Aux Etats-Unis, le Sénat avait refusé de ratifier le traité arrêté avec le Canada, au sujet des pêcheries, le président Cleveland demanda aussitôt les pouvoirs nécessaires pour nous forcer à des concessions en adoptant des mesures de représailles. L'on veut mettre en vigueur une loi adoptée l'an dernier, par laquelle l'on ne permettrait plus au Canada de recevoir des effets de commerce des pays étrangers par la voie des Etats-Unis, ou même de passer sur leur territoire des effets d'un point à un autre du Canada, à moins de payer les droits de douane.

La mise en vigueur d'une telle mesure nous fermerait complètement les communications avec le sud, et les avantages que nous attendons de l'abolition du monopole nous seraient enlevés.

Le congrès, après un débat assez vif, vient d'approuver le projet, en sorte qu'il ne reste plus à obtenir que l'assentiment du Sénat; le Président ayant lui-même demandé les pouvoirs, il n'y a pas à espérer son veto.

Dans le cours de la discussion au Congrès, certains députés se sont montrés très-violents et ont menacé le Canada de leurs foudres de guerre. Il ne s'agit plus d'annexion, c'est une conquête que l'on veut aujourd'hui.

La députation de l'ouest ne semble cependant pas désirer un conflit, attendu que si l'on ferme la porte à notre commerce, nous devrons en faire autant au commerce de nos voisins; or, les Etats de l'ouest tirent de grands avantages de la route du Saint-Laurent, en passant par nos canaux, et ils ne peuvent être à la merci de leurs chemins de fer.

Si tout ce brouhaha n'est pas un truc électoral, entre les démocrates et les républicains, il est assez difficile de prévoir où cela aboutira.

LA MOISSON.

Malgré quelques accidents ci et là nous avons cette année, à Manitoba, une récolte des plus abondantes. La fertilité prodigieuse de notre sol est maintenant reconnue, et si, dans les années passées, la moisson n'a pas été aussi bonne que le désiraient nos cultivateurs il fallait en attribuer la cause soit à l'inexpérience des cultivateurs eux-mêmes ou au manque d'une température propice. Or, depuis qu'il est constaté que les semences doivent être faites le plus tôt possible au printemps, afin d'éviter les gelées hâtives de l'automne, nos cultivateurs font leurs labours avant l'hiver afin d'être prêts à semer dès la fonte des neiges, au printemps suivant. Nous connaissons certainement des cultivateurs qui n'ont jamais eu à souffrir des gelées précoces en suivant ce système de culture.

Il semble que cette année est exceptionnellement malheureuse partout ailleurs qu'ici, et que si nous avons à déplorer quelques accidents, nous devons remercier la Providence d'avoir échappé aux malheurs qu'ont à souffrir même nos voisins du Dakota où la grêle et les gelées ont causé des dommages considérables.

Les nouvelles que nous recevons de la province de Québec sont bien tristes, et, chose étonnante, le 25 d'août, une forte gelée a causé de grands dommages dans les cantons de l'est. Une dépêche de Saint-Prosper, de Dorchester, dit que beaucoup de cultivateurs perdent le fruit de leurs travaux. Plusieurs familles sont découragées et laissent les cantons pour aller gagner leur pain ailleurs.

Un journal de Montréal donne les renseignements suivants sur les récoltes dans les paroisses environnantes:

Les cultivateurs de Saint-Laurent disent que le foin était bien petit. La récolte de l'avoine est bonne, mais une grande partie a été gâtée par les pluies. L'orge a germé et un bon tiers a été perdu à cause du mauvais temps.

Une partie du blé a germé, même debout. Tout ce qui était à terre pendant les derniers orages a germé.

L'avoine debout est trop mûre et une grande partie de la récolte a été endommagée considérablement. Les agriculteurs de Saint-Geneviève de l'Ile Bizard et de la Pointe Claire et de Sainte-Anne de Bout de l'Ile s'accordent à dire que, règle générale, un tiers de la récolte de grains a été perdu parce qu'il ont germé à terre.

Dans l'Ile de Montréal et l'Ile Jésus, les racines ont beaucoup souffert par la sécheresse du mois de juillet. Plusieurs cultivateurs disent qu'ils ont perdu la moitié de leur récolte.

A Sainte-Dorothée, Saint-Luc et sur les côteaux le blé à terme a germé presque partout. Depuis deux semaines les fermiers n'ont pu entrer leur grains à cause des pluies continuelles.

A Longueuil, à Saint-Bruno le blé a germé à terre et debout. La récolte du foin a été très-bonne. Une partie de l'avoine a été gâtée à terre et debout. L'avoine debout, en quelques endroits, a noirci.

A Laprairie, à Saint-Constant et à Saint-Philippe le foin a été sauvé. La récolte est considérée comme très-bonne.

Dans le district de Nicolet le blé a germé debout. Les sauterelles ont fait des dégâts assez sérieux. L'avoine debout commence à se gâter. Celle qui est entrée est très-bonne. Le foin a été récolté en bonne condition, mais il n'est pas tout à fait aussi abondant que l'année dernière.

A la Longue-Pointe, les cultivateurs qui n'avaient pas de machines rapides pour moissonner, ont perdu une partie des grains qui étaient à terre.

A Saint-Jean, P. Q, les récoltes promettent d'être bonnes, mais une partie a été gâtée par la pluie.

A Sorel, la récolte a très bonne mine, dit le sénateur Guevremont, mais le mauvais temps lui a fait beaucoup de dommages. Le grain a commencé à germer sur pied. Les sauterelles ont fait beaucoup de ravages à Sainte-Victoire, à Saint-Roch, à Sainte-Anne de Sorel et à Saint-Joseph de Sorel. A Saint-Ours, à Saint-Jean et à Saint-Denis, les cosses de pois s'ouvrent par l'effet de la pluie. Le foin est beau, bien fait et long.

A Verchères, à Contrecœur et à Saint-Antoine, les sauterelles ont fait des dégâts considérables et sur plusieurs terres, le grain a été abattu par les pluies.

Des nouvelles de la paroisse de Saint-Justin, annoncent d'après l'évaluation approximative des dommages causés aux cultivateurs par l'orage de grêle de la semaine dernière, que les pertes se montent à l'énorme chiffre de $30,000. C'est un désastre pour cette florissante paroisse.

Des dépêches plus récentes nous font savoir que dans les paroisses de Saint-Jacques, Saint-Alexis et autres, où l'on cultive le tabac, cette plante a été complètement détruite cette année par la *mouche à tabac*.

POURQUOI CES INJUSTICES?

L'on nous écrit de Saint-Norbert pour porter plainte contre le gouvernement provincial, et plus particulièrement contre le commissaire des chemins de fer, à cause de la lenteur apportée à poser les clôtures de chaque côté de la voie du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge. Ce chemin est tracé à travers des champs en culture, et durant tout le cours de l'été, les animaux errants ont fait des dégats considérables, que le gouvernement refuse de payer, ou, si l'on accorde une indemnité quelconque, la somme ne couvre pas les dommages.

L'autre jour, un cultivateur qui avait souffert et qui ne pouvait obtenir justice, prit le parti de barrer le passage en empilant des pièces de bois sur la voie ferrée, et, posté près de l'endroit, il attendit l'arrivée du convoi, fusil au bras, menaçant le premier venu que empièterait sur sa propriété. Il n'y a pas eu de sang versé; mais ce fut avec difficulté que l'on parvint à empêcher une bagarre. Nous croyons le mode adopté par notre homme un peu hardi, mais lorsque de paisibles citoyens sont obligés d'adopter des moyens aussi extrêmes pour obtenir justice, il est grandement temps que les constitués en autorité qui ont à y voir s'intéressent en faveur de ceux qu'ils sont chargés de défendre surtout de protéger. Hier soir MM. Joseph et Edmond Champagne ont arrêtés et emmenés à Winnipeg, les fers aux mains, comme de vils malfaiteurs. Nous sommes sous le règne de la terreur, ni plus ni moins.

Nouvelles Politiques.

—Le bref pour l'élection rendue nécessaire dans la division de Montréal-Est par la mort du regretté Monsieur Coursol vient d'être émis. La présentation des candidats aura lieu le 19 et la votation le 26 septembre courant.

Le candidat conservateur est M. Lépine et l'on dit que M. C. A. Geoffrion sera l'homme des libéraux.

—L'hon. M. Dewdney, ministre de l'intérieur, a été élu hier par acclamation dans Assiniboia.

MGR TACHE A SAINT-LAURENT.

Mgr l'Archevêque parti vendredi pour Saint-Laurent, Lac Manitoba, est revenu lundi soir. Il a donné, dimanche, la confirmation à quarante-quatre personnes. Il a constaté avec plaisir les progrès de l'établissement des RR. PP. Oblats à cet endroit; cet établissement est bien complet. Il est vrai que l'église est loin d'être belle, mais l'école offre une agréable compensation: elle est fréquentée par une soixantaine d'enfants et son succès est aussi complet qu'on peut l'espérer. Cette école a déjà fourni des professeurs pour d'autres établissements et envoyé au Collège de Saint-Boniface des élèves si bien préparés qu'ils ont obtenu, dès leur première année, les premières places au cours classique.

La résidence des RR. PP. est une maison en bois, mais d'ailleurs très-confortable. Cette maison est située au milieu de bosquets et de parterres tout émaillés de fleurs. De vastes jardins produisent en abondance tous les légumes.

Le voisinage du grand lac a protégé l'établissement contre les froids précoces, les plantes les plus tendres n'ayant encore souffert aucune atteinte.

Les dépendances de la mission sont de vastes constructions et feraient honneur aux fermes les plus soignées. Soixante bêtes à cornes de races choisies forment un troupeau magnifique.

Tout dans cet établissement respire l'ordre, le travail et le succès.

UNIVERSITE DE MANITOBA.

L'assemblée annuelle du conseil de l'Université de Manitoba a été tenue aux bureaux de l'éducation, jeudi après-midi, sous la présidence de Sa Seigneurie l'Evêque de la Terre de Rupert, chancelier. Etaient aussi présents: S. G. Mgr Taché, les RR. PP. Lory et Drummond, S.J., M. l'abbé Cherrier, les RR. MM. Grisdale, Fortin, O Meara, Matheson, Coombs, Bryce et King, et MM. Higginson, Chown, Jones, Somerset, Goggin, J. A. M. Aikins, H. Archibald, W. R. Mulock, F. C. Wade et T. A. Bernier, régistraire de l'Université.

Son honneur le juge Dubuc fut élu vice-chancelier, remplaçant ainsi S. H. le lieut-gouverneur Royal qui a donné sa démission, et l'on adopta une motion exprimant à ce dernier le regret de le voir obligé de se retirer du conseil et le remerciant des services qu'il avait de tout temps rendus à l'Université.

Les statuts furent amendés de manière à donner aux représentants des gradués le pouvoir d'envoyer deux des leurs au bureau des études.

Le chanoine Coombs et M. l'abbé Cloutier furent élus pour représenter le conseil au bureau des études.

Le conseil, pour la prochaine année, sera composé des représentants des différents collèges, comme suit: Collège de Saint-Boniface,—S. G. Mgr Taché, les RR. PP. Lory et Drummond, S.J., MM. les abbés Cherrier et Cloutier, son honneur le juge Dubuc et M. N. D. Beck.

Collège St. John.—Le Doyen de la Terre de Rupert, l'archidiacre Fortin, les chanoines O'Meara, Matheson et Coombs, le Prof. E. D. Kendrick et M. John Norquay.

Collège Manitoba.—Révs. Principal King, Dr Bryce, Prof. Hart, A. B. Baird et J. Robertson, son honneur le juge en chef Taylor et M. Duncan Macarthur.

Collège des Médecins et Chirurgiens.—Drs Jones, Higginson, Good, Lynch, McLean, Corbett et Husband.

M. Bernier fut élu pour représenter au conseil la section catholique du bureau d'éducation.

Sur motion de M. J. A. M. Aikins, appuyé par M. Wade, un comité composé du Chancelier, Doyen Grisdale, chanoine O'Meara, Rév. Dr King, Rév. Père Lory, juge en chef Taylor, Dr Jones, Dr Chown, H. Archibald, W. R. Mulock, le régistraire et le moteur et le secondeur, fut nommé afin de faire faire le choix des terrains octroyés par le gouvernement fédéral en faveur de l'Université, et de faire rapport de toute proposition d'octroi en argent que le gouvernement pourrait faire au lieu de terrains.

Nouvelles Religieuses.

—M. l'abbé David Alexandre Gravel, curé de Saint-Benoit, Qué., est décédé le 3 courant.

—Les RR. PP. Oblats se sont réunis des différents points de l'archiodiocèse de Saint-Boniface pour leur retraite annuelle commencée hier soir. Cette retraite est présidée par le Rév. Père Camper, vicaire des missions, et prêchée par le Rév. Père Lebret, missionnaire au Fort Alexandre. Vingt membres de la Congrégation des Oblats y prennent part.

—La Rév. Mère Filiatreault, supérieure générale des RR. SS. de la Charité, est repartie pour Montréal lundi soir avec sa compagne, la Rév. S. Devins. Ces vénérables visitrices paraissent très-heureuses et très-satisfaites de ce qu'elles ont vu dans leurs maisons de Saint-Boniface et autres de l'archiodiocèse, ainsi que du diocèse de Saint-Albert où elles se sont rendues.

—Dimanche prochain, à la cathédrale, Mgr Taché donnera la confirmation à la messe de 7.30 heures.

—Demain, fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, une des principales fêtes de la communauté des RR. SS. de la Charité, il y aura dans la matinée, à la cathédrale, une grand'messe et un sermon de circonstance. Dans l'après-midi auront lieu le salut et la bénédiction du S. Sacrement et la vénération de la relique de la vraie croix.

—Nous regrettons d'apprendre la mort, arrivée mercredi, de M. l'abbé Roberge, curé de Yamaska. M. l'abbé Roberge a succombé à une longue et douloureuse maladie qui l'a enlevé à l'affection de ses bien-aimés paroissiens. Les funérailles ont eu lieu vendredi à Yamaska. Elles ont été présidées par Sa Grandeur Mgr Gravel, évêque de Nicolet.

LE REV. PERE GENDREAU.

Le Rév. Père Gendreau, O.M.I., qui avait été envoyé par le gouvernement d'Ottawa pour s'assurer de la condition des sauvages et de leurs écoles, est arrivé lundi à Saint-Boniface et parti pour Ottawa hier soir. Le Rév. Père a visité la Colombie Britannique et les districts d'Assiniboia, Alberta et Saskatchewan. Nous espérons que le Révérend visiteur rapporte une impression favorable des pays qu'il a parcourus, sans qu'il nous soit donné de connaître les autres impressions que son voyage a pu lui inspirer.

Choses et Autres.

—La question de bâtir un pont sur le Saint-Laurent, entre Longueuil et Montréal, par l'Ile Sainte-Hélène, et aboutissant à la Pointe Saint-Charles, s'agite sérieusement. Les plans sont faits.

Le pont aurait 4,490 verges et servirait aux chars, aux voitures et aux piétons.

On prétend que le capital est presque tout souscrit.

—Le téléphone est enfin posé des Trois-Rivières à Montréal et aujourd'hui Trois-Rivières est en communication avec Montréal, Saint Hyacinthe, Saint Jean, Sorel, Sherbrooke, et tous les autres centres avoisinants.

—Lors de la malheureuse affaire du Coteau Landing, Caza avait avec lui des valises contenant de fortes sommes d'argent et c'est à ce sujet, dit-on, que la querelle a commencé.

Après son arrestation, l'accusé demanda ses valises et s'aperçut qu'une somme de onze cents piastres était disparue, on ne sait comment.

Dernièrement, une pauvre femme de la localité a fait la trouvaille de cet argent, en dehors de la porte de l'hôtel Pilon, à quelques pieds du seuil, dit-on, auprès du perron.

La nouvelle de cette découverte fut annoncée au prisonier, qui ordonna qu'on fit présent de deux cents piastres à cette femme.

—Un Allemand nommé Klaus, professeur de dessin à Saint-Louis, a été arrêté sous l'accusation d'avoir séquestré sa femme pendant huit ans et l'avoir rendue folle.

Les époux Klaus occupaient seuls depuis de longues années toute une maison de Keokuk avenue, à Saint-Louis. Le mari est aujourd'hui un veillard de soixante ans et sa femme est de dix ans plus vieille que lui. Les voisins de Klaus prétendent qu'il avait jadis l'habitude de maltraiter sa femme et qu'il y a huit ans, lorsqu'elle disparut, elle jouissait de l'usage de toutes ses facultés. Depuis lors chaque fois qu'on lui demandait des nouvelles de sa femme, que personne ne pouvait voir, Klaus répondait invariablement d'un air indifférent: "Elle est un peu indisposée et elle ne veut ni sortir, ni ne voir qui que ce soit."

La police de Saint-Louis s'est enfin décidée ces jours-ci à élucider le mystère de la disparition de Mme Klaus et une perquisition a été faite au domicile de vieil Allemand. C'est alors qu'on a trouvé la pauvre femme enfermée dans une chambre ou plutôt dans un taudis infect. Cette malheureuse était folle et présentait l'aspect le plus affreux qu'on puisse imaginer. A peine vêtue de haillons sordides, elle était d'une maigreur effrayante et elle ressemblait plutôt à un squelette qu'à un être vivant.

Depuis qu'il l'avait séquestrée, on ne sait encore à quel propos, Klaus nourrissait sa femme comme ses chiens, et quand il s'absentait pendant trois ou quatre jours, ce qui lui arrivait, dit-on, fréquemment, la malheureuse femme restait sans boire ni manger.

—On estime que cette année les vignobles de la Californie produiront 25,000,000 de gallons de vin. La production de 1887, a été de 7 millions de gallons.

—Voici les principales religions du globe et le nombre de personnes qui les pratiquent: Chrétiens, 394 millions; Juifs, 7 millions; Mahométans, 171 millions; Boudhistes, 503 millions; Brahmanes, 178 millions; Fétichistes, 171 millions. Religions diverses et inconnues, 40 millions. Total 1,464 millions.

—Une anglaise, Mme Alice Wickery, vient de compiler quelques statistiques relativement à la proportion de la population mâle et femelle. En Grande-Bretagne et en Allemagne le chiffre des femmes dépasse de 750,000 et de 1,000,000 celui des hommes; en France, on ne trouve qu'un excédent de 92,000 femmes.

La mortalité générale est actuellement de 38 p. 1,000 en Allemagne, 31 en Angleterre et seulement 23.8 en France.

En France sur 10,000 habitants, 5,373 appartiennent à la catégorie des adultes de 15 à 60 ans, tandis qu'on trouve seulement 4,964 en Hollande, 4,954 en Suède, 4,732 en Grande-Bretagne, 4.396 aux Etats-Unis.

La moyenne de la vie en France est actuellement de 31,06 ans; c'est la plus forte de l'univers. Cette moyenne n'est que de 27,76 en Hollande, 27,66 en Suède, de 26.5 en Angleterre, de 23,1 aux Etats-Unis.

Sur 100 morts on en compte en France 36 au-dessus de 60 ans, alors qu'en Angleterre on n'en trouve que 30, en Suisse 34, en Belgique 28, en Wurtemberg 21, en Prusse 19 et en Autriche 17.

—Sir Hector Langevin, ministre des Travaux Publics, a posé la pierre angulaire du nouveau bureau de poste d'Aylmer, le premier septembre.

PERSONNEL.

M. Onésiphore Cadot, de Montréal, est passé ici jeudi dernier en route pour Pembina, Dakota.

M. Joseph Edouard Barrette, instituteur de Chambly, Qué., est arrivé jeudi dernier, et parti vendredi pour aller prendre charge de l'école de Gauthier.

MM. Adolphe Daoust, sr., et François Boyer, de Saint-Timothée, Qué., sont arrivés jeudi en cette ville, avec un char de chevaux. Ces Messieurs sont à l'Hôtel Beauregard

Madame E. P. Leacock, est partie pour Toronto où elle devra passer quelque temps dans sa famille.

Madame Latrémouille, cousine de Madame F. Létourneau, est passée ici lundi venant de Vancouver et se rendant à Ottawa où M. Latrémouille doit se fixer.

M. Noé Chevrier, marchand de Winnipeg, est arrivé samedi dernier d'Ottawa où il était allé faire ses achats d'automne.

M. Ernest Lloyd, employé aux magasins de la Cie du Pacifique à Winnipeg, et fils de M. E. R. Lloyd, de cette ville, s'est fait blesser assez grièvement hier, dans les cours de cette compagnie. En voulant monter dans un engin en mouvement le pied lui manqua sans cependant lui faire lâcher prise, et, au même instant, en arrivant à une voie d'évitement, il fut frappé dans l'aine par le poteau sur lequel se trouve fixé l'appareil qui fait fonctionner ces voies d'évitement. Il fut conduit chez son père et il est sous les soins du Dr Fafard. L'on espère qu'il sera guéri dans une quinzaine de jours.

Nouvelles d'Europe.

—Le *Chronicle* publie une dépêche de Rome qui annonce que le Pape a chargé un nonce à Bruxelles de venir en aide au cardinal Lavigerie dans le but de convoquer une conférence internationale pour discuter la suppression de l'esclavage. Le Pape promet d'envoyer un légat à la conférence.

—Le Pape a eu plusieurs entretiens avec l'envoyé russe en vue de l'adoption d'un concordat qui donnerait une grande liberté religieuse aux catholiques polonais et russes.

—La Sibérie entre dans le mouvement intellectuel. On vient d'inaugurer la première Université. Elle est située à Tomsk, dans la province de ce nom.

Mieux vaut tard que jamais.

—Un désastreux accident de chemin de fer a eu lieu la semaine dernière près de Dijon. Deux convois express, l'un venant de Marseilles et l'autre de Turin, sont venus en collision, le choc a été terrible, les wagons sont entrés les uns dans les autres et ont été mis en pièces. Vingt personnes ont été tuées et un grand nombre ont été blessées. La plupart des passagers vont succomber à leurs blessures.

—Un nouveau bateau sous-marin qui est appelé à révolutionner le système de guerre maritime sera lancé à Toulon le 15 septembre. Il a été dessiné par M. Ramagote, ingénieur du gouvernement. Il est construit de manière à pouvoir plonger complètement sous la quille du plus gros cuirassé et attacher aux flancs du navire ennemi, au moyen d'un appareil spécial, des cartouches explosibles que l'on peut faire éclater au moment voulu avec un fil électrique.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la dix-neuvième séance du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la quinzième séance régulière, tenue lundi le dixième jour de septembre, A.D. 1888.

Présents: son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Dubuc, Fortin, Gauvin et Pelletier

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants:

Une lettre du Rév. Père Lebel, S.J., les comptes de J. B. Joyal, $3.15; F. H. Walker, $2.35; rôle de paye pour la fin du mois d'août, $4.20; Turner & Despars, $1.60; La Compagnie Canadienne de Publication, $28.28.

M le conseiller Pelletier présente le 15ème rapport du comité des finances qui se lit comme suit:

"15ième rapport du comité des finances, M. le conseiller Pelletier, président et MM. les conseillers Gauvin et Fortin:

"Votre comité recommande le paiement du compte de la Cie Canadienne de Publication, $28.28."

"M. le conseiller Fortin présente le 13ième rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit:

"13ième rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Fortin président *pro tem*, M. le conseiller Dubuc et son honneur le maire:

"Votre comité recommande le paiement des comptes suivants: J. B. Joyal, $3.15; F. H. Walker, $2.35; rôle de paye pour la fin du mois d'août, $4.20; Turner & Despars, $1.60."

Ces rapports sont acceptés.

M. le conseiller Fortin donne avis qu'à la prochaine assemblée il introduira un règlement pourvoyant à transporter les bureaux du conseil à la station de pompe, et un autre afin de détruire les $5,000.00 de débentures non encore signées et actuellement dans la voûte de la ville.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Fortin, que le règlement No. 75, pour fixer le taux des taxes municipale, scolaire, spéciale et de district pour 1888, soit lu une première fois. Agréé.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Fortin, que les règles du conseil soient suspendues et que le règlement No. 75 subisse sa deuxième lecture. Agréé.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Fortin, que le conseil se forme en comité général pour prendre le dit règlement No. 75 en considération.

Le conseil se forme en comité général sous la présidence de M. le conseiller Fortin.

Son honneur le maire reprend le fauteuil et M. le conseiller Fortin fait rapport que le comité général a adopté le dit règlement No. 75 sans amendement.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Fortin, que les règles du conseil soient suspendues et que le règlement No. 75 subisse sa troisième lecture et passe sous son titre. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Dubuc, que la séance se lève, et la séance est levée.

NAISSANCES.

A la Grande Pointe, le 7 courant, Madame André Bérard, une fille.

En cette ville, le 11 courant, Madame Zénophile Poirier une fille.

DECES.

FAFARD.—A Montréal, le 5 courant, a l'âge de 35 ans, 5 mois et 18 jours, Sophie Daoust, épouse du Dr Norbert Fafard, professeur à l'Université Laval, et frère de M. le Dr Theogène Fafard, de cette ville.



REGLEMENT No. 75

Pour fixer le taux des Taxes Municipale, Scolaire, Speciale et de District pour 1888.

ATTENDU qu'il est expédient de prélever une taxe pour rencontrer les besoins ordinaires de la Ville de Saint-Boniface pour l'année 1888;

Et attendu que par un Acte de la Législature Provinciale, sanctionné le 27 Mai 1883, il est pourvu qu'une taxe spéciale soit prélevée annuellement pour couvrir les intérêts sur les débentures émises le 30 Juillet 1883, et pour créer un fond d'amortissement pour l'extinction de la dette créée pour l'émission des dites débentures;

Et attendu qu'il est nécessaire d'imposer une taxe pour les fins scolaires et de district,

Il est ordonné et décrété par le Conseil de la Ville de Saint-Boniface comme suit:

1o. Il sera prélevé pour et pendant l'année 1888, sur tous les biens imposables par la loi et non-exemptés par règlement, dans les limites de la municipalité:

a. Comme taxe générale, pour pourvoir aux besoins généraux et ordinaires de la corporation, une somme égale à $\frac{1}{2}$ centin dans la piastre;

b. Comme taxe spéciale pour rencontrer l'intérêt sur les débentures et pourvoir au fond d'amortissement, une somme égale à $\frac{1}{4}$ de centin dans la piastre;

c. Comme taxe scolaire, une somme égale à $\frac{1}{2}$ de centin dans la piastre;

d. Comme taxe de district une somme égale à $\frac{1}{20}$ de centin dans la piastre.

2o. Le présent règlement viendra en force le jour de sa publication.

Fait et passé, en la Ville de Saint-Boniface, ce 10me jour de Septembre A.D. 1888.

[L.S.] (Signé), ROGER MARION, Maire.

(Signé), P. F. SOUCY, Greffier.

Pour copie conforme à l'original déposé à mon bureau à l'hôtel de ville.

P. F. SOUCY, Greffier.



DES SOUMISSIONS

Cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour un Manége à Régina, Assiniboia, pour la Police à Cheval du Nord-Ouest," seront reçues à ce bureau jusqu'à Mardi, le 25 Septembre, 1888, pour les divers travaux requis pour la construction d'un Manége à Régina.

Les plans et devis peuvent être vus au département des Travaux Publics à Ottawa et au bureau du commis des travaux à Régina le et après samedi, 1er septembre, et les soumissions ne seront point prises en considération si elles ne sont pas faites sur les formules fournies et signées par les soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque, fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics, pour une somme *égale à cinq pour cent* du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le ministère ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL, Secrétaire.

Ministère des Travaux-Publics, Ottawa, 14 août 1883.

2ins.6.9.88.

INVITATION SPECIALE !

LES DAMES ET LE PUBLIC DE SAINT-BONIFACE

—— Et des paroisses environnantes ——

Sont cordialement INVITÉS à venir VISITER mon établissement

AVANT DE FAIRE LEURS ACHATS.

——:o:——

Chaque Departement est au Complet.

——:o:——

J'AI RECU MES NOUVELLES

IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Les Etoffes a Robe sont du dernier gout et du premier choix,

Les ayant choisis moi-même sur les marchés de l'Est.

——:o:——

Le Département des Robes et Manteaux est sous l'habile direction de MADAME PONTON.

——:o:——

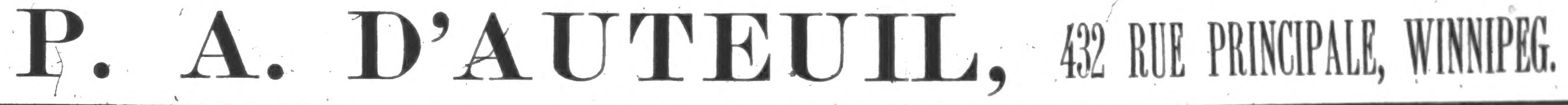
CHOIX ILLIMITE de LAINAGES, ETOFFES A MANTEAUX,

Tweeds, Laines, Flannelles, Châles,

COUVERTES, BAS, GANTS, Etc., Etc.

AUSSI :---UN ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX, Etc., Etc.

3m.6.9.88



P. A. D'AUTEUIL, 432 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Chronique Locale.

—Le blé se vend de 80 à 83 cents.

—La gelée de mardi soir a fait un peu de dommages aux parterres.

—L'on se plaint de l'état des trottoirs dans certaines rues de la ville.

Plusieurs ouvriers sont employés à terminer l'intérieur de notre nouvel hôpital.

—M. Jos Letendre, inspecteur de cheminées, a commencé à faire sa tournée d'inspection.

—MM. Marcoux & Cinq-Mars ont commencé à démolir le bloc Martel pour M. E. R. Lloyd qui en est devenu le propriétaire.

—On demande une servante pour une famille de trois personnes. S'adresser à Madame N. D. Beck, rue LaVérendrye, Saint-Boniface.

—MM. Furnival & Cie ouvrent des salles d'encan dans le bloc du *Manitoba*, ancien magasin Langevin & Gareau. La première vente aura lieu ces jours-ci.

—Hier, un feu de prairie a fait des dommages considérables dans la municipalité de Saint-Boniface. M. Simon Trudeau a perdu de 50 à 60 tonnes de foin.

—L'on prépare la construction d'un pont temporaire à l'embouchure de la rivière Assiniboine, pour servir au chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge.

—Une Dépêche de Brockville, Ontario, reçue aujourd'hui, nous apprend la mort accidentelle de M. Joseph Huot, fils de Madame Huot de cette ville. Nos condoléances à la famille.

—La question de livrer le pont de Saint-Boniface au public, sans péage, est beaucoup discustée; mais le problême semble difficile à résoudre. Pourquoi la ville de Winnipeg ne l'achèterait-elle pas? Et Saint-Boniface pourrait peut-être se charger de l'entretien.

—Le piano droit de Weber est l'instrument de fabrique canadienne le plus durable et le plus sûr pour conserver l'accord et convient spécialement au climat du Nord-Ouest où les accordeurs sont rares. Ce piano fabriqué sous les soins de M. Weber, depuis au-dela de 12 ans, est aujourd'hui très en renom comme le constate les certificats les plus flatteurs. Adressez: Weber Upright Factory, Kingston, Ont.

—Extrait de la dernière *Gazette Officielle*:

Il a plu à son honneur le lieutenant-gouverneur-en-conseil de faire les nominations suivantes:—

Pour être commissaire en chef du département des travaux publics: John Alexander Macdonell.

Pour être inspecteur en chef des licences de la province de Manitoba: James H. Clark.

—Dans la nuit de mardi, pour la troisième fois depuis quelques semaines, la porte de l'étal de M. J. B Lauzon, boucher, a été endommagée. Cette dernière fois l'on ne s'est point contenté de passer un couteau dans le fil de laiton, mais l'on est entré et fureté par tout l'établissement. Peut-être bien que les auteurs de ces actes inqualifiables n'avaient pas le vol pour motif, mais il n'en est pas moins vrai que s'ils étaient pincés ils mériteraient une punition exemplaire. Qui sait s'il ne seront pas découverts? C'est une affaire de quelques jours.

Echos du Nord-Ouest.

Edmonton,

20 avril—M. P. V. Gauvreau est allé à Battleford en mission officielle concernant le département des terres.

—Des nouvelles du Lac-la-Biche nous apprennent qu'il y a eu une pluie continuelle du 9 juin au 13 juillet.

—Il semble y avoir une maladie sur les castors qui meurent en grand nombre dans les environs du Lac-la-Selle.

—Les moissons promettent beaucoup au lac Castor; mais des voiliers innombrables d'étourneaux font des ravages.

27 août—Il y a une grande quantité de fruits sur le marché.

—M. Léon Gaetz du Lac-la-Biche, a récolté un champ d'orge le 9 août.

—M. J. Chabot est allé résider au Fort Saskatchewan.

—Un prêtre et trois frères oblats sont arrivés de la Bretagne, France, la semaine dernière en route pour Saint-Albert.

—La population catholique d'Edmonton demande l'établissement d'une école séparée.

—M. Bélanger, arpenteur, est arrivé mercredi dernier, pour établir des bases d'arpentage sur le cinquième méridien principal.

—Nous aurons un couvent des Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus dans quelque temps; trois sœurs arrivent de France pour ouvrir cette institution.

—Georges Godin, mieux connu par les tribus sauvages sous le nom de Ke-se-ka-wa-sis, devait être pendu à Hélena, territoire du Montana, le 10 août dernier; mais il en a décidé autrement. Ayant réussi à percer une ouverture à travers la cage en fer dans laquelle il était retenu, il s'est échappé et court les prairies depuis. On offre une récompense de $300 pour son arrestation et cette somme va probablement être portée à $1,000 s'il n'est pas arrêté bientôt.

La consomption radicalement guerie.

A M. LE DIRECTEUR:

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, DR T. A. SLOCUM,
37 Yonge St., Toronto, Ont. 1an 14.6.88

EDOUARD GUILBAULT

FERBLANTIER-COUVREUR

Avenue Provencher, Saint-Boniface

Porte voisine de F. E. Vergé, Saint-Boniface.

M. Guilbault informe ses pratiques et le public en général qu'il a ouvert son établissement et qu'il exécutera, sous le plus court délai, toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier, à des prix réduits.
6m 11,8,87

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier	6 00	à 7 50
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 12	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 60	à 8 00
Mouton, rôti, par lbs	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr.	1 00	à 2 00
Jambon, par lb	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 13
Saucisse "	0 10	à 0 12
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 15	à 0 10
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 15	à 0 20
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00 à	5 50
Perches de tremble	3 50 à	3 75
Charbon dur	10 00 à	10 50
Charbon mou	6 50 à	8 00

FOIN.

Foin de prairie	9 00 à	12 00
Foin pressé, par tonne	6 50 à	7 50

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 30	à 0 35
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	3 00	à 3 50
Oignons, par minot	3 00	à 4 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 80	à 0 85
Avoine, par minot	0 35	à 0 40
Orge "	0 45	à 0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 75
" " XXXX	2 05
" " Strong Baker	2 70
" " Roller Process	2 85

PEAUX.

Peaux vertes	4 00 à	5 00
Peaux sèches	7 00 à	9 00

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 08	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 05
Morue "	0 00	à 0 08

DIVERS.

Poulet "	0 18	à 0 20
Dindon "	0 20	à 0 25

CANAL DU SAULT STE. MARIE.

Avis aux Entrepreneurs.

ON recevra à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest, MARDI, le 23ième JOUR D'OCTOBRE PROCHAIN, des soumissions cachetés, adressées au soussigné et portant la suscription; "Soumissions pour le Canal du Sault Ste-Marie," pour la construction d'un canal du côté canadien de la rivière, à travers l'Ile Ste-Marie.

Les travaux seront divisée en deux parties: la première comprendra la formation du canal à travers l'Ile, et la construction des écluses: la seconde comprendra le creusement du chenal aux deux extrémités du canal et la construction des piliers.

On pourra examiner le et après MARDI, la 9ième JOUR D'OCTOBRE PROCHAIN, une carte de la localité avec les plans et devis, à ce bureau où l'on pourra se procurer les formules de soumissions.

On pourra aussi se procurer les mêmes informations, relativement aux travaux, au bureau de l'officier local dans la ville du Sault Ste-Marie, Ont.

Les soumissionnaires qui ont l'intention de faire des offres sont avertis que les soumissions ne seront prises en consideration que si elles sont faites strictement d'après les formules imprimées fournies et accompagnées d'une lettre déclarant que le ou les soumissionnaires ont examiné soigneusement la localité et la nature des matériaux trouvés dans les puits d'assai.

Dans le cas de soumission par des sociétés les soumissionnaires devront y joindre la signature actuelle de la raison sociale au complet, avec la nature de l'occupation et la résidence de chaque membre de la dite société; et de plus chaque soumission pour la construction du canal et des écluses devra être accompagné d'un reçu de $20,000 de dépôt de banque, et chaque soumission pour le creusement et l'élargissement du canal aux deux extrémités et la construction des pilliers devra être accompagné d'un reçu de $7,500 de dépôts de banque. Ces reçus de dépôt—des chèques ne seront pas acceptés—doivent être endossés par le ministre des chemins de fer et canaux, et seront confisqués si la personne qui soumissionne refuse d'accepter le contrat aux prix et conditions mentionnés dans l'offre soumise;

Des reçus de dépôt ainsi envoyés seront remis aux personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce département ne s'engage pas cependant à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. P. BRADLEY,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 8 août 1888.
9ins 23.8.88.

WM. BELL,

288 rue Principale, coin de la rue Graham.

LES MARCHANDISES D'AUTOMNE ARRIVENT.

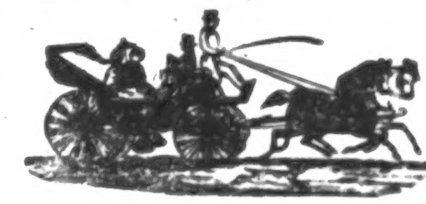
Etoffes à Robes, Manteaux, Châles, Draps à Manteaux, Casques et Pardessus en fourrures.

ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES

——UN ASSORTIMENT COMPLET DE——

Chemises, Vêtements de dessous, Gants, Mitaines, Souliers en peaux de Chevreuil et d'Orignal, Etc.

3m 13.9.88 **Wm. BELL,** *ETABLI EN* 1879.



ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110

MM. Pélissier & Frèse propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN—CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR;
Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.
Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86



FORTIN & BUREAU,

AVOCATS—ATTORNEYS,
366 RUE MAIN, WINNIPEG, MANITOBA.

Argent à prêter sur hypothèque.

GEO. E. FORTIN, L.L.B., Saint-Boniface, Man.
JACQUES BUREAU, L.L.B. Winnipeg.
6m 18.6.85

AU BON MARCHÉ!

REDUCTION! REDUCTION! REDUCTION!

Il faut que les Marchandises d'ete soient vendues

—— Pour faire place aux ——

NOUVELLES IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Venez voir nos prix avant d'acheter ailleurs.

AU PAVILLON FRANCAIS. **F. E. Verge,**

4m.5 4.88. SAINT-BONIFACE.

AGRICULTURE.

SOIN DES VACHES EN HIVER.

Dans le numéro de juin dernier du Journal, nous avons insisté au cours d'un article intitulé: *L'eau froide pour le bétail en hiver*, sur les désavantages et les dangers que présente la coutume de certains cultivateurs de faire sortir leur bétail en hiver, spécialement les vaches, sous prétexte de leur faire prendre l'air. Ces désavantages et ces dangers viennent de la rigueur de notre climat et nous sommes d'autant plus affermi dans notre opinion à ce sujet que nous venons de la voir partagée par des cultivateurs et des agronomes qui vivent sous un climat beaucoup plus doux que le nôtre.

A une récente réunion d'une société appelée *Harnellville Institute*, nous voyons, d'après le rapport du *Country Gentleman*, que presque toute l'assemblée s'est prononcée en faveur du système qui consiste à tenir les vaches à lait enfermées dans l'étable tout l'hiver. Un M. Woodward a 79 vaches qui n'ont pas sorti une fois depuis le 1er novembre. Il dit qu'il a fait des essais nombreux y ce sujet. S'il faisait sortir ses vaches, il leur mettrait une couverte sur le dos. M. Rogers garde ses vaches pendant des semaines sans les faire sortir, et leur donne toujours à boire dans l'étable. M. Crozier, l'éleveur de jerseys, de Long Island, garde ses vaches sans les faire sortir depuis novembre jusqu'au printemps, et ses vaches et veaux sont toujours en excellent état. Ces cultivateurs vivent tous sous un climat beaucoup plus doux que le nôtre, et s'ils trouvent que le pis d'une vache souffre du froid extérieur chez eux, comment ne nous trouveraient-ils pas imprudents et barbares d'exposer les nôtres à un froid presque de moitié plus rigouseux que celui qu'ils éprouvent.

Notre expérience personnelle nous met en mesure d'affirmer que nos vaches, qui n'ont pas une étable assez ventilée pourtant, à notre avis, (chose à laquelle nous sommes à remédier), et qui n'ont pas mis le nez dehors en hiver depuis trois ans, n'ont jamais eu une minute de maladie, soit au vêlage, soit en d'autre temps, et n'ont montré aucun signe de faiblesse provenant d'une trop longue réclusion. Elles gardent toujours un appétit égal et sortent au printemps en état d'aller chez le boucher.

J. C. CHAPAIS.

POURQUOI SE PLAINDRE CONTINUELLEMENT.

"L'agriculture ne paye pas: c'est bien pénible de toujours travailler pour rien." Telles sont les paroles que l'on entend prononcer bien souvent dans les campagnes par les cultivateurs.

Voyons si réellement, amis cultivateurs, ces plaintes sont fondées. Il peut se faire que pour plusieurs d'entre vous, votre méthode défectueuse de culture soit une cause de votre peu de succès; mais je dis même qu'avec ce système imparfait de culture, vous vous plaignez souvent à tort. Je le faisais remarquer l'autre jour à un cultivateur de mes amis, qui est passé maître *plaignard* sous ce rapport. A l'entendre, il n'y a pas d'état plus ingrat qui celui du cultivateur. Cependant, cet homme a élevé une famille de dix enfants à qui il a fait donner une bonne instruction élémentaire; il les a nourris, habillés, à même des produits de sa ferme qu'il prétend si ingrate. Il n'est pas plus riche aujourd'hui qu'il était y a vingt-cinq ans, c'est-à-dire qu'il n'a pas d'argent en banque; mais il ne doit pas compter pour rien l'argent qu'il a fait au moyen de sa ferme pour vivre, élever sa famille et ne point faire de dettes. Ce cultivateur a même pu agrandir sa grange, acheter quelqnes instruments aratoires, et il se plaint......... sans raison n'est-ce pas? Il en est de même de plusieurs d'entre vous.

* *

L'homme de métier, le forgeron, le menuisier, le charpentier, peut-il en faire autant? Certainement non. Il peut bien élever sa famille; mais que la maladie arrive, que le chômage survienne, le malaise survient aussi dans la famille. En est-il de même du cultivateur? Nullement: la ferme est là qui pousse continuellement, qui rapporte toujours de quoi faire vivre son maître.

La richesse n'est pas le lot de tout le monde; les riches forment l'exception ici-bas, et aussi, bien souvent, les riches ne sont pas ceux qu'on croit; mais ceux qui savent se contenter de ce qu'ils pessèdent. Ainsi, amis cultivateurs, cessez de vous plaindre; vous avez le meilleur lot. Cherchez à améliorer votre position, c'est très bien; mais aussi sachez vous contenter de ce que vous avez et vous serez riche réellement. D'autant plus, mes amis, que vous vous faites un tort considérable auprès de vos enfants en vous plaignant ainsi. Je m'explique. L'envie est un vilain défaut, elle a causé et cause chaque jour beaucoup de mal: le fils du cultivateur voyant le commis ou l'apprenti son ami, bien mis, porteur d'une montre qui souvent n'est pas payée, se dandinant en fumant le cigare, est souvent pris de dégoût pour son état de cultivateur; lui aussi veut faire le *monsieur*; c'est pourquoi il laisse sa famille pour aller gagner quelques misérables piastres au détriment de sa santé, quelquefois de son honneur. Il laisse le foyer paternel; pourquoi?—Parce que vous vous plaignez continuellement, que vous dités à qui veut l'entendre que l'agriculture ne paye pas, que vous voudriez n'avoir jamais été cultivateurs. Pensez-vous que vos enfants vont aimer un état que vous semblez mépriser? Mais non, ils chercheront à éviter la faute que vous avez commise en embrassant l'état de cultivateur, et que vous dites regretter bien fort. Ils vous laisseront, ces pauvres enfants, ces jeunes gens; ils abandonneront la charrue pour prendre la pelle ou la hache à l'étranger et mourir, pour plusieurs, dans la misère.

* *

Croyez-m'en, amis cultivateurs, cessez de vous plaindre à tort, aimez votre état, tâchez de l'améliorer. Commencez par éviter toute dépense, toute perte inutile. A partir de celle que vous éprouvez par votre négligence à bien cultiver, pour finir par le temps que vous perdez en maintes occasions, et vous vivrez à l'aise et satisfaits de votre sort.

La Presse.



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tel que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sagefemme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division, de la division dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistre.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules en blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte